



RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

2E TRIMESTRE (T2) — NON AUDITÉ

Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2018

Table des matières

1.0	Introduction.....	2
1.1	Déclarations prospectives.....	2
1.2	Importance relative.....	2
2.0	Profil de l'entreprise.....	3
2.1	Mandat.....	3
2.2	Perspectives.....	3
2.3	Changements importants.....	4
3.0	Analyse du risque.....	5
4.0	Résultats trimestriels.....	5
4.1	Résultats d'exploitation.....	5
4.2	Performance financière par rapport au plan d'entreprise.....	10
4.3	Rapports sur l'utilisation des crédits.....	11
5.0	États financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la SPFL.....	12
5.1	Déclaration de responsabilité de la direction.....	13
5.2	État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière.....	14
5.3	État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global.....	15
5.4	État intermédiaire consolidé condensé non audité des capitaux propres.....	16
5.5	État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie.....	17
5.6	Sélection de notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.....	18

1.0 INTRODUCTION

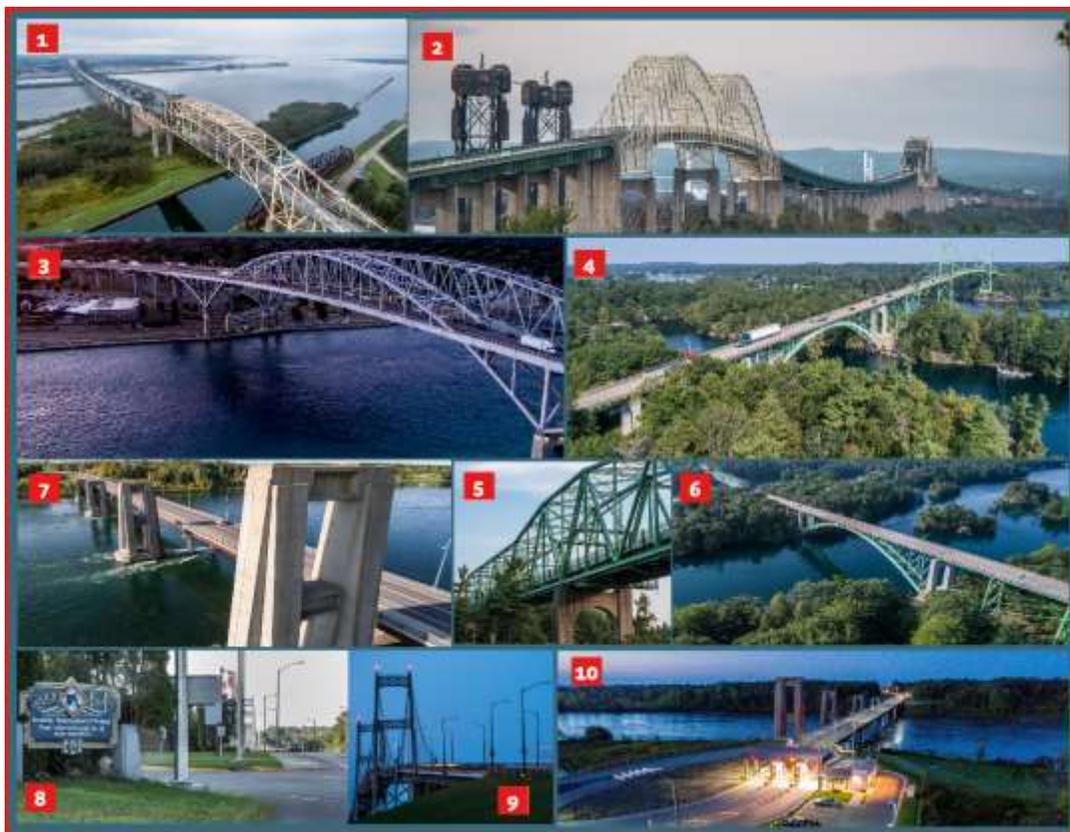
Le présent rapport financier trimestriel intermédiaire présente les principales activités et initiatives, les risques et les résultats financiers de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2018. Ce rapport financier a été préparé conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que de la norme internationale d'information financière au Canada : *IAS 34 Information financière intermédiaire*. Il doit être lu de pair avec les états financiers intermédiaires résumés non audités et ses notes afférentes, jointes aux présentes. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

1.1 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations et des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société diffèrent substantiellement des réalisations ou résultats futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

1.2 Importance relative

La direction utilise le principe de l'« importance relative » pour déterminer le contenu du rapport financier trimestriel. Ce principe stipule que tout élément qui pourrait influencer les décisions économiques des parties prenantes de la SPFL, par son omission ou son inexactitude, doit être considéré comme « important ».



1 – 2 : Pont international de Sault Ste. Marie; 3 : Pont Blue Water;
4 – 6 : Pont international des Miles-Îles; 7 – 10 : Pont international de la voie maritime

2.0 PROFIL DE L'ENTREPRISE

La SPFL est responsable des intérêts fédéraux canadiens de quatre ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario. Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. La SPFL est propriétaire d'actifs et elle assure la supervision à l'égard de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets d'investissements en immobilisations.

2.1 Mandat

Le mandat de la SPFL consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les responsabilités ou activités de la SPFL sont les suivantes :

- a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés avec ces ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer; et,
- c) Les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, visées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

2.2 Perspectives

Les quatre ponts de la SPFL fonctionnent dans des conditions locales différentes et avec des types de trafic différents. Individuellement, chaque pont a ses propres forces et ses propres défis, lesquels sont examinés à la fois par les opérateurs du pont à l'échelle locale et par le siège social, et ce, sur les bases d'un plan consolidé. Pour ces raisons, la SPFL est bien placée pour répondre et s'adapter aux enjeux locaux au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Au cours des dernières années, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de projets de grande envergure visant à améliorer et à moderniser les traversées. Au même moment, d'autres projets visant à assurer la longévité des actifs sont en cours, et nous évaluons des projets d'amélioration d'autres installations.

2.2 Perspectives (suite)

Au cours du trimestre, les projets de construction importants comprenaient notamment :

- a) **Cornwall** : Les travaux d'amélioration à l'infrastructure de la route internationale, qui relie les ponts du chenal nord et de chenal sud, vont bon train. La conception du projet se fonde sur l'évaluation environnementale effectuée par le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA), qui comprenait plusieurs consultations communautaires. Ce projet de 4 M\$ doit se réaliser d'ici la fin de l'exercice. Au cours du T2, 1,1 M\$ de crédits parlementaires ont été utilisés (veuillez vous reporter à la section 4.3 ci-dessous pour plus de détails).
- b) **Lansdowne** : La part des travaux de construction de la SPFL pour améliorer la perception électronique des péages se poursuit. Ce projet devrait se terminer au printemps 2019.
- c) **Point Edward** : D'autres améliorations à la conception de l'esplanade sont prévues pour améliorer le flux du trafic. Les principaux projets qui se sont poursuivis au cours du T2 concernent la démolition de vieux bâtiments ainsi que la bretelle d'accès d'urgence. Ces deux projets devraient se terminer au printemps 2019.

De même, les efforts de la SPFL au cours du deuxième trimestre se sont portés sur le nouveau programme **ConneXion**, qui sera lancé au T3. Le programme **ConneXion** est une plateforme automatisée ayant été déployée au pont Blue Water, à Point Edward, pour le paiement prépayé de traversées fréquentes vers les États-Unis. Grâce à une vignette **ConneXion**, les utilisateurs profitent d'une fonction mains libres rapide pour le paiement des droits de péage sans argent liquide.

- d) **Sault Ste. Marie** : Les projets en cours des deux côtés de la frontière continuent d'améliorer la fonctionnalité et l'aspect du passage frontalier. Du côté de la frontière canadienne, la restauration complète de l'esplanade des douanes canadiennes au montant de 51,6 M\$ est terminée, dont 0,7 M\$ ont servi à finaliser le paysagement et apporter d'autres dernières retouches au cours du T2.

En tant que gestionnaire responsable, nous avons récemment investi beaucoup de ressources dans l'amélioration de nos éléments d'actif et dans la consolidation de nos activités, tout en jetant des bases durables pour le nouveau regroupement organisationnel. Puisque son intégration est jalonnée de succès, nous estimons que la SPFL peut maintenant se tourner vers une gestion axée sur la croissance, dans un environnement économique qui lui sera favorable. Une croissance qui, nous l'espérons, sera soutenue et concrétisée par un contexte économique plus large. Ainsi, la SPFL espère profiter des connaissances acquises et des gains en productivité réalisés au cours de sa consolidation des trois dernières années pour propulser ses activités lors de la prochaine phase de ses projets. La SPFL passera donc d'une stratégie axée sur le renouvellement, la consolidation et l'harmonisation à une stratégie axée sur la croissance de ses activités principales : revenu des péages, longévité de ses ponts et optimisation de ses partenariats pour l'administration des ponts.

2.3 Changements importants

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 septembre 2018, il ne s'est produit aucun changement important à l'égard de l'exploitation de la SPFL, de son personnel et de ses programmes.

3.0 ANALYSE DU RISQUE

RISQUE D'ENTREPRISE

Conformément aux pratiques exemplaires en matière de gestion, la SPFL met à jour et révisé sa politique de gestion des risques de l'entreprise de façon continue, en déterminant et incluant toute modification dans son environnement. Afin de gérer le profil de risque de la Société et de ramener l'exposition au risque à des niveaux raisonnables, des stratégies efficaces à l'égard de l'atténuation des risques et des plans d'action ont été développées, sous la supervision de membres de la haute direction assignés.

Comme indiqué précédemment, la SPFL mettra son programme de gestion des risques d'entreprise à jour cet automne. La direction surveille les progrès de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et fait régulièrement rapport au Conseil d'administration. Aucun nouveau risque important n'a été découvert au cours de la période de six mois se terminant le 30 septembre 2018.

RISQUE FINANCIER

Le modèle de financement vise à générer suffisamment de revenus pour couvrir le décaissement, y compris la dette, ainsi qu'à constituer les surplus d'exploitation nécessaires au financement de réparations et de la plupart des grands projets d'immobilisations. La volatilité actuelle du dollar canadien et la conjoncture économique ont une incidence sur le trafic voyageur à tous les emplacements. Pour atténuer le risque de ne pas atteindre l'autonomie financière, la SPFL continuera à effectuer des examens réguliers des droits de péages avec les partenaires américains, à prendre des mesures de restriction financière continues, à valoriser les études d'ingénierie pour les projets d'immobilisations, à investir dans la technologie, à achever le programme actuel d'amélioration des immobilisations de tous les ponts et à tenir pleinement compte des autres possibilités de revenus. De plus, le remboursement de la dette sera légèrement accéléré pour économiser les frais d'intérêt des années à venir. Les droits de péage ont été modifiés au pont international des Mille-Îles le 1^{er} avril 2018, et on prévoit une modification au pont Blue Water à partir du 1^{er} novembre 2018. Un remboursement accéléré de la dette a été effectué au cours du deuxième trimestre de 2018-2019.

4.0 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

4.1 Résultats d'exploitation

TENDANCES SAISONNIÈRES

La circulation sur les ponts du portefeuille de la SPFL connaît habituellement des variations saisonnières. En ce qui concerne les revenus, on observe un nombre accru de traversées durant la période allant de mai à octobre. De novembre à avril, le nombre des traversées est toujours moindre, d'où la baisse des produits de péage. Cette tendance de la demande découle principalement de la présence des voyageurs d'agrément et du climat, favorables aux voyages au printemps et en été. Par contre, la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis a également une forte influence sur le trafic international, notamment le trafic de camions, dont les droits de péage sont nettement supérieurs. Les conditions économiques varient moins au fil des saisons, mais dépendent davantage des conséquences du contexte économique de chaque pays.

Quant aux charges, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état de ses actifs au cours de la saison de construction, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de l'exercice financier. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

4.1 Résultats d'exploitation (suite)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits et financement public (en milliers de dollars)

	Pour les trois mois se terminant			Pour les six mois se terminant		
	30 sept 2018	30 sept 2017	Variance	30 sept 2018	30 sept 2017	Variance
Péages	8 443	8 322	121	16 273	16 156	117
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	1 714	1 695	19	3 506	3 330	176
Contrats de location et permis	1 575	1 458	117	2 651	2 447	204
Intérêts	153	153	-	300	290	10
Gain de change	-	(39)	39	-	138	(138)
Bureau de change	-	442	(442)	-	544	(544)
Autres	70	(25)	95	136	46	90
Total des produits	11 955	12 006	(51)	22 866	22 951	(85)
Financement public	853	1 781	(928)	1 694	2 279	(585)

Péages et pont international des Mille-Îles : En comparant les deux premiers trimestres de 2018-2019 aux deux premiers trimestres de 2017-2018, la SPFL a connu une augmentation du trafic payant global de 1,1 %, soit une augmentation de 1,0 % du volume des véhicules de tourisme et de 1,5 % du volume de véhicules commerciaux. L'augmentation des volumes de véhicules de tourisme par emplacement varie entre une diminution de 1,4 % et une augmentation de 2,7 %. Tous les ponts, sauf le pont international des Mille-Îles, ont bénéficié d'une augmentation des volumes de véhicules. L'augmentation des volumes de véhicules commerciaux par emplacement varie entre une diminution de 0,3 % et une augmentation de 4,0 % pour les mêmes trois ponts qui ont bénéficié d'une augmentation des volumes de véhicules.

Au cours du premier trimestre, les volumes de trafic payant étaient 1,0 % plus élevés que ceux du même trimestre de l'année précédente, et au cours du deuxième trimestre, la SPFL a connu une augmentation similaire du trafic global de 1,1 % par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente.

Contrats de location, permis et bureau de change : Il n'y a plus de produits du bureau de change au pont Blue Water en raison de la fermeture du bureau de change en février 2018. Cet immeuble est maintenant loué à un tiers qui exploite une entreprise commerciale. À la suite de la signature de ce nouveau bail, les produits locatifs et de permis ont augmenté.

Financement gouvernemental : Le financement gouvernemental comptabilisé dans les produits comprend le financement d'immobilisations reporté ainsi que le financement reçu à l'égard des coûts de démantèlement engagés pour les ponts à Sault Ste. Marie et Lansdowne. Au cours des deux premiers trimestres de 2018-2019, il n'y a eu aucun financement pour les coûts de démantèlement, car cette partie des projets à Sault Ste. Marie et Lansdowne s'est terminée avant le 31 mars 2018. Par conséquent, le financement gouvernemental pour l'exercice en cours représente l'amortissement du financement d'immobilisations reporté, puisque les projets connexes sont maintenant en service.

4.1 Résultats d'exploitation (suite)

Charges d'exploitation et d'intérêts (en milliers de dollars)

	Pour les trois mois se terminant			Pour les six mois se terminant		
	30 sept 2018	30 sept 2017	Variance	30 sept 2018	30 sept 2017	Variance
Fonctionnement	1 796	1 816	(20)	3 609	3 715	(106)
Pont international des Mille-Îles	1 794	1 704	90	3 234	3 254	(20)
Bureau de change	-	182	(182)	-	372	(372)
Entretien	3 259	3 566	(307)	7 050	5 719	1 331
ASFC et ACIA	1 740	1 722	18	3 433	3 892	(459)
Administration	2 133	2 026	107	4 016	3 913	103
Total des charges	10 722	11 016	(294)	21 342	20 865	477
Charges d'intérêts	1 068	1 241	(173)	2 227	2 443	(216)

Pont international des Mille-Îles : Bien qu'il n'existe aucune différence significative globale, l'amortissement des immobilisations corporelles pour les deux premiers trimestres de l'exercice est de 0,4 M\$ en deçà des deux premiers trimestres de l'exercice précédent. Cette diminution est compensée par l'augmentation des coûts d'exploitation et d'entretien de 0,4 M\$, laquelle est due en grande partie aux inspections périodiques des ponts et à des coûts de rémunération plus élevés.

Bureau de change : En février 2018, la SPFL a cessé ses activités de bureau de change au pont Blue Water à Point Edward. Par conséquent, il n'y a aucune charge associée au bureau de change cette année.

Entretien : Le 31 mars 2018, la SPFL a révisé les durées de vie utile de la peinture et du pavage au pont Blue Water ainsi que du toit d'un bâtiment à Point Edward. Cela s'est traduit par une hausse de l'amortissement de 0,8 M\$ au cours des deux premiers trimestres. De plus, les charges d'amortissement ont également augmenté de 0,2 M\$ au cours des deux premiers trimestres de 2018-2019 par rapport aux deux premiers trimestres de 2017-2018 en raison de l'achèvement des projets.

Le calendrier des coûts associés à l'entretien comme les inspections, la peinture et l'entretien général ont augmenté de 0,3 M\$ lorsqu'on compare les deux premiers trimestres de l'exercice courant aux deux mêmes trimestres de l'exercice précédent.

Activités de l'ASFC et de l'ACIA : Bien que les nouveaux bâtiments de l'ASFC sont fonctionnels et amortis, l'amortissement pour les deux premiers trimestres de l'exercice courant est inférieur de 0,6 M\$ à celui des deux premiers trimestres de l'exercice précédent. L'amortissement de l'exercice précédent était supérieur afin d'amortir entièrement l'ancien bâtiment de l'ASFC à Lansdowne. En raison de l'ouverture des nouvelles installations, les coûts associés à aux services et à l'entretien des bâtiments pour les deux premiers trimestres de l'exercice courant ont augmenté de 0,2 M\$ par rapport aux deux premiers trimestres de l'exercice précédent.

Charges d'intérêts : Au fur et à mesure que la SPFL effectue des paiements sur ses emprunts bancaires et ses obligations à payer, les charges d'intérêts diminuent. Des économies supplémentaires sur les charges d'intérêts sont également réalisées au fur et à mesure que les prêts bancaires sont remboursés à échéance.

4.1 Résultats d'exploitation (suite)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

État consolidé de la situation financière (en milliers de dollars)			
	30 sept 2018	31 mars 2018	Variance
Actifs			
Actifs financiers	36 708	39 171	(2 463)
Actifs non-financiers	396 422	400 528	(4 106)
Total des actifs	433 130	439 699	(6 569)
Passifs			
Passifs courants	13 733	21 433	(7 700)
Passifs non-courants	181 071	180 842	229
Total des passifs	194 804	202 275	(7 471)
Total des capitaux propres	238 326	237 424	902

Actifs financiers : Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les créances. La SPFL surveille son solde de trésorerie afin de s'assurer que des fonds soient disponibles pour rembourser sa dette et que les excédents de trésorerie soient investis pour payer des projets d'immobilisations. L'ensemble de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont augmenté de 1,7 M\$. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation continuent d'être positifs, avec 9,1 M\$ de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie. Cette hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été utilisée pour couvrir un paiement semestriel régulier des obligations à payer, l'un des emprunts bancaires, ainsi que des placements pour des projets d'immobilisations (veuillez vous reporter à l'état consolidé des flux de trésorerie ci-dessous pour plus de détails).

La majeure partie des créances concerne les demandes de financement gouvernemental effectuées pour d'importants projets d'immobilisations de la SPFL. Ainsi, nous nous attendons à des variations, puisque les créances dépendent du niveau des dépenses engagées pour les projets d'immobilisation et du moment où nous recevons le financement. Le financement à recevoir au 30 septembre 2018 représente 0,6 M\$ de moins que celui reçu au 31 mars 2018.

Actifs non financiers : Les actifs non financiers se composent principalement d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, ainsi que les charges payées d'avance, les immobilisations incorporelles et de mesures incitatives à l'égard du bailleur. Au cours des deux premiers trimestres, les acquisitions d'immobilisations corporelles étaient de 4,7 M\$, principalement attribuées à la construction de la bretelle d'accès d'urgence et à la démolition d'autres bâtiments à Point Edward, ainsi qu'à des travaux d'amélioration à l'infrastructure de la route internationale à Cornwall. Ces acquisitions ont été compensées par un amortissement de 8,4 M\$. Puisque les importants projets d'immobilisations à Lansdowne et à Sault Ste. Marie ont été achevés en grande partie au 31 mars 2018, on note une diminution importante des acquisitions d'immobilisations par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, la mise en service de ces actifs se traduit par une hausse de l'amortissement. Il n'y a pas d'écarts importants dans les charges payées d'avance, les immobilisations incorporelles et les mesures incitatives à l'égard du bailleur.

4.1 Résultats d'exploitation (suite)

Passifs courants : Conformément à la diminution du niveau des charges pour les projets d'immobilisations, les fournisseurs, autres créditeurs et retenues de garantie ont diminué au 30 septembre 2018 par rapport au 31 mars 2018 (une diminution de 2,6 M\$). Les avantages sociaux du personnel ont augmenté au 30 septembre 2018 par rapport au 31 mars 2018 (une hausse de 0,7 M\$), principalement en raison du moment où le salaire est versé aux employés. Les emprunts à payer et les obligations à payer ont diminué (3,4 M\$ et 2,4 M\$ respectivement), puisqu'un emprunt a été remboursé et qu'un paiement semestriel des obligations a été effectué au deuxième trimestre de 2018-2019.

Passifs non courants : Il n'y a aucun changement significatif sur les passifs à long terme. Par contre, le financement différé lié aux immobilisations corporelles a augmenté de 1,8 M\$ pour les crédits parlementaires reçus au cours du T2, lequel est compensé par le financement d'immobilisation différé pour les deux premiers trimestres de l'exercice courant (veuillez vous reporter à la section 4.3 pour plus d'information sur le financement gouvernemental).

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

États des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

	Pour les trois mois se terminant			Pour les six mois se terminant		
	30 sept 2018	30 sept 2017	Variance	30 sept 2018	30 sept 2017	Variance
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	3 042	3 055	(13)	7 077	10 415	(3 338)
Flux de trésorerie nets provenant (affectés) des activités d'investissement	685	(2 623)	3 308	4 838	(10 789)	15 627
Flux de trésorerie nets affectés des activités de financement	(5 688)	(2 374)	(3 314)	(5 773)	(2 505)	(3 268)
Augmentation (diminution) nette	(1 961)	(1 942)	(19)	6 142	(2 879)	9 021

Une augmentation nette du flux de trésorerie de 6,1 M\$ au cours de l'exercice actuel a découlé de l'encaisse générée par activités d'exploitation de 7,1 M\$, en plus des 4,8 M\$ découlant des activités de placement, compensée par 5,8 M\$ utilisé pour le remboursement d'obligations et d'emprunts.

En plus d'avoir transféré des placements aux flux de trésorerie pour rembourser les emprunts et les obligations payables, la CPIVM, l'une des entreprises communes de la SPFL, a transféré 2,0 M\$ en placements dans un compte d'épargne à intérêt élevé, comptabilisés comme équivalents de trésorerie. Ces transferts permettront à la CPIVM de disposer de fonds élevés en liquidités alors que la CPIVM entreprend un important projet d'immobilisation lié au remplacement des échafaudages roulants sur le pont du chenal sud à Cornwall. La conception de ce projet est en cours, et la réalisation est prévue pour le prochain exercice financier.

Flux de trésorerie nets générés par des activités d'exploitation : Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie pour les deux premiers trimestres de cette année se comparent aux deux premiers trimestres de l'exercice précédent. Cependant, les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie pour les deux premiers trimestres de l'exercice courant sont plus faibles de 3,3 M\$ que les deux premiers trimestres de l'exercice précédent. Ceci est principalement dû au fait qu'il y avait plus de projets d'immobilisations financés par des crédits parlementaires lors de l'exercice précédent.

4.1 Résultats d'exploitation (suite)

Flux de trésorerie nets générés (affectés) pour des activités d'investissement : Au cours des deux premiers trimestres de l'exercice courant, une somme de 7,8 M\$ en investissements a été transférée aux flux de trésorerie, alors qu'au cours des deux premiers trimestres de l'exercice précédent, une somme de 10,5 M\$ a été transférée des flux de trésorerie aux placements. À la suite de l'examen du portefeuille de placements effectué cette année, la SPFL a décidé d'effectuer des placements à très court terme dans un compte d'épargne à intérêt élevé plutôt que dans des CPG à court terme, car le taux de rendement et les liquidités du fonds sont plus favorables.

Les projets d'immobilisations autofinancés pour les deux premiers trimestres s'établissaient à 2,9 M\$, alors que ceux des deux premiers trimestres de l'exercice précédents s'établissaient à 0,3 M\$.

Flux de trésorerie nets générés par les activités de financement : Au cours des deux premiers trimestres de l'exercice courant, un prêt bancaire a été remboursé pour un montant de 3,2 M\$, alors qu'aucun prêt bancaire n'avait été remboursé au cours des deux premiers trimestres de l'exercice précédent.

4.2 Performance financière par rapport au plan d'entreprise

Le tableau suivant montre un aperçu des produits et des charges réelles par rapport aux prévisions pour la période complète de 12 mois du plan d'entreprise annuel de 2018-2019.

Produits et financement public (en milliers de dollars)			
	30 sept 2018 (6 mois)	Plan corporatif (12 mois)	Pourcentage
Péages	16 273	30 272	54%
Pont international des Mille-Îles	3 506	7 168	49%
Contrats de location et permis	2 651	4 532	58%
Intérêts	300	589	51%
Autres	136	30	453%
Total des produits	22 866	42 591	54%
Financement public	1 694	4 082	41%

Bien que dans l'ensemble, les produits des péages pour les deux premiers trimestres excèdent de 50 % du budget annuel, on s'attend à ce que le produit annuel soit équivalent aux prévisions budgétaires, le T2 ayant les revenus les plus élevés en raison des tendances saisonnières. De même, comme une partie des produits de baux et de permis est conditionnelle au volume des ventes des boutiques hors taxes et qu'elle est assujettie aux tendances saisonnières, on s'attend également à ce qu'ils soient équivalents aux prévisions budgétaires.

On s'attend à ce que le financement gouvernemental soit entièrement utilisé à la fin de l'exercice (veuillez vous reporter à la section 4.3 ci-dessous pour plus d'informations sur les crédits parlementaires).

4.2 Performance financière par rapport au plan d'entreprise (suite)

Charges d'exploitation et d'intérêts (en milliers de dollars)

	30 sept 2018 (6 mois)	Plan corporatif (12 mois)	Pourcentage
Fonctionnement	3 609	7 632	47%
Pont international des Mille-Îles	3 234	6 942	47%
Entretien	7 050	12 421	57%
ASFC et ACIA	3 433	8 114	42%
Administration	4 016	7 755	52%
Total des charges	21 342	42 864	50%
charges d'intérêts	2 227	4 296	52%

La SPFL surveille de près ses charges d'exploitation par rapport au budget afin de s'assurer que les produits financent adéquatement les charges. À part les frais d'entretien, toutes les charges d'exploitation représentent environ une demie des charges annuelles. Les frais réels d'entretien devraient être plus élevés que prévu, car le budget a été préparé avant le changement à l'égard de l'amortissement pour la peinture et le pavage au pont Blue Water ainsi que le remplacement de la toiture à Point Edward.

Les charges d'intérêts s'alignent sur le budget puisqu'elles diminueront au cours de la deuxième moitié de l'exercice financier.

4.3 Rapports sur l'utilisation des crédits

La SPFL reçoit actuellement des crédits parlementaires uniquement pour ses projets au pont de Cornwall (en 2018, les ponts de Cornwall et de Lansdowne). Le projet de Sault Ste. Marie est financé par le gouvernement du Canada, mais il est couvert par un accord de contribution.

(en milliers des dollars)

	30 sept 2018 (non audités)	30 sept 2017 (non audités)
Budget principal des dépenses	3 473	22 885
Demande de report des années précédentes aux années futures ⁽¹⁾	-	(3 172)
Financement disponible	3 473	19 713
Prélèvement ⁽²⁾		
Réel	1 123	14 658
Plan	2 350	5 055
Prélèvement total	3 473	19 713
Crédits parlementaires résiduels	-	-

⁽¹⁾ Les approbations seront recherchés lors d'exercice budgétaires futurs

⁽²⁾ SPFL reçoit généralement leurs financements seulement lorsque les dépenses ont été encourues

Le financement relatif au pont de Cornwall a débuté au cours du deuxième trimestre de l'exercice courant et on s'attend à ce qu'il soit entièrement utilisé d'ici la fin du présent exercice financier.

Le projet de 51,6 M\$ à Sault Ste. Marie a été mis en route en 2009 et les travaux sont financés par les fonds pour les ports d'entrée et les passages frontaliers. Dans le cadre de ce projet, la somme de 0,7 M\$ qui restait au début de l'exercice a entièrement été utilisée au cours du deuxième trimestre de l'exercice courant.

5.0 ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS NON AUDITÉS DE LA SPFL

Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2018

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la SPFL ont été préparés par la direction, révisés par le comité des finances et de la vérification, puis approuvés par le Conseil d'administration de la SPFL. Les vérificateurs externes de la SPFL n'ont pas audité ni révisé ces états intermédiaires consolidés condensés.

5.1 Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est responsable de la préparation et de la présentation justes de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, à la norme IFRS IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi qu'aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires afin de permettre la préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités. La direction a aussi la responsabilité de veiller à ce que toute autre information que renferme le présent rapport financier trimestriel soit conforme, là où il y a lieu, aux états financiers consolidés condensés non audités.

La Société des ponts fédéraux Limitée a complété la consolidation des états financiers intermédiaires consolidés non audités et a mis en place et applique désormais les contrôles internes appropriés à cette fin. Pour préparer les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités, la direction de la Société des ponts fédéraux Limitée s'en remet à l'information financière non auditée que lui communique sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée, et à l'information financière non auditée provenant de ses partenaires internationaux. L'information financière que lui fournit la filiale et les partenaires internationaux, ainsi que les contrôles internes établis et appliqués pour recueillir cette information, sont la responsabilité de la direction de chacune de ces filiales.

Compte tenu de notre connaissance de la situation financière, des résultats des opérations et des liquidités de la Société et en raison de la confiance que nous accordons à l'information financière recueillie et aux contrôles internes établis et appliqués par la filiale en propriété exclusive et les partenaires internationaux, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités présentent avec précision et à tous les égards la situation financière, les résultats d'exploitation et les liquidités de la Société à la date et pour les périodes indiquées dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.



Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante



Natalie Kinloch
Chef des finances et des opérations

Ottawa, Canada
29 novembre 2018

La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière
au 30 septembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 septembre 2018 (non audité)	31 mars 2018
		\$	\$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		11 166	5 024
Placements		18 987	25 816
Clients et autres débiteurs		1 955	2 731
Charges payées d'avance		657	631
Total des actifs courants		32 765	34 202
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	375 773	379 546
Immeubles de placement		19 736	20 083
Immobilisations incorporelles		13	18
Incitatif à la location du bailleur		243	250
Placements		4 600	5 600
Total des actifs non courants		400 365	405 497
Total de l'actif		433 130	439 699
Passif			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		2 876	5 478
Avantages du personnel		1 767	1 036
Provisions		-	-
Retenues de garantie		595	601
Produits différés		2 505	2 561
Partie à court terme des emprunts		131	3 494
Partie à court terme des obligations à payer		2 471	4 863
Partie à court terme du financement d'immobilisations différé		3 388	3 400
Total des passifs courants		13 733	21 433
Passifs non courants			
Emprunts à payer		5 476	5 494
Obligations à payer		57 052	57 052
Avantages du personnel		6 687	6 450
Produits différés		1 593	1 668
Financement différé lié aux immobilisations corporelles		103 743	103 635
Provisions		6 292	6 292
Incitatif à la location du preneur		228	251
Total des passifs non courants		181 071	180 842
Capitaux propres			
Capital social – deux actions sans valeur nominale		-	-
Bénéfices non distribués		238 638	237 647
Cumul des autres éléments du résultat global		(312)	(223)
Total des capitaux propres		238 326	237 424
Total des capitaux propres et du passif		433 130	439 699

La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global
pour les trois et six mois se terminant le 30 septembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois se terminant le		Six mois se terminant le	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
	(non audités)	(non audités) (redressé - note 3)	(non audités)	(non audités) (redressé - note 3)
	\$	\$		
Produits				
Péages et services	8 443	8 322	16 273	16 156
Contrats de location et permis	1 575	1 458	2 651	2 447
Bureau de change	-	442	-	544
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	1 714	1 695	3 506	3 330
Intérêts	153	153	300	290
Profit de change	-	(39)	-	138
Autres	70	(25)	136	46
Total des produits	11 955	12 006	22 866	22 951
Charges				
Fonctionnement	1 796	1 816	3 609	3 715
Charges liées au pont international des Mille-Îles	1 794	1 704	3 234	3 254
Bureau de change	-	182	-	372
Entretien	3 259	3 004	7 050	5 719
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments	1 740	2 284	3 433	3 892
Administration	2 133	2 026	4 016	3 913
Total des charges	10 722	11 016	21 342	20 865
Résultat d'exploitation avant le financement public	1 233	990	1 524	2 086
Financement gouvernemental				
Amortissement du financement d'immobilisations différé	853	1,664	1 694	1,811
Financement lié au passif relatif au démantèlement	-	117	-	468
Total du financement gouvernemental	853	1 781	1 694	2 279
Éléments hors exploitation				
Charges d'intérêts	(1 068)	(1 241)	(2 227)	(2 443)
Total du résultat hors exploitation	(1 068)	(1 241)	(2 227)	(2 443)
Résultat net	1 018	1 530	991	1 922
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies				
Perte à la réévaluation des placements disponibles à la vente	(96)	25	(69)	(28)
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements disponibles à la vente	(20)	(258)	(20)	(258)
Total des autres éléments du résultat global	(116)	(233)	(89)	(286)
Total du résultat global de la période	902	1 297	902	1 636

La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité des variations des capitaux propres pour les six mois se terminant le 30 septembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 avril 2017	237 735	(33)	238 803
<i>Total du bénéfice global</i>			
Bénéfice net	1 922	-	5 958
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente	-	(28)	(11)
Perte de réévaluation des placements disponibles à la vente	-	(258)	130
Total des autres éléments du résultat global		(286)	119
Total du résultat global	1 922	(286)	6 077
Solde au 30 septembre 2017	239 657	(319)	239 338
Solde au 1er avril 2018	237 647	(223)	237 424
<i>Total du bénéfice global</i>			
Bénéfice net	991	-	991
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Gain actuariel			
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente	-	(69)	(69)
Perte de réévaluation des placements disponibles à la vente	-	(20)	(20)
Total des autres éléments du résultat global	-	(89)	(89)
Total du résultat global	991	(89)	902
Solde au 30 septembre 2018	238 638	(312)	238 326

La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie
pour les six mois se terminant le 30 septembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois se terminant le		Six mois se terminant le	
	30 septembre 2018 (non audité)	30 septembre 2017 (non audité)	30 septembre 2018 (non audité)	30 septembre 2017 (non audité)
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice net	1 018	1 530	991	1 922
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissement du financement d'immobilisations différé	(853)	(1 664)	(1 694)	(1 811)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 011	4 580	8 445	8 473
Amortissement des immobilisations incorporelles	2	2	5	4
Amortissement des immeubles de placement	175	153	347	305
Perte à la cession d'actifs	(17)	-	20	-
Variation des avantages du personnel	577	116	968	243
	4 913	4 717	9 082	9 136
Variations du fonds de roulement :				
Clients et autres débiteurs	(655)	6 175	776	6 612
Incitatif à la location du bailleur	3	3	7	7
Charges payées d'avance	(49)	(38)	(26)	103
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 256)	(8 234)	(2 602)	(4 127)
Provisions	-	(206)	-	(539)
Retenues de garantie	132	660	(6)	(684)
Incitatif à la location du preneur	(11)	(12)	(23)	(24)
Produits différés	(35)	(10)	(131)	(69)
	(1 871)	(1 662)	(2 005)	1 279
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	3 042	3 055	7 077	10 415
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Paiements au titre d'immobilisations corporelles	(3 950)	(7 954)	(4 692)	(20 933)
Financement public lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles reçu	1 790	6 985	1 790	20 669
Produit de la vente de placements	3 417	5 649	8 651	8 484
Achats de placements	(572)	(7 303)	(911)	(19 009)
Flux de trésorerie nets (affectés) provenant des activités d'investissement	685	(2 623)	4 838	(10 789)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Remboursement d'emprunts	(3 296)	(133)	(3 381)	(264)
Remboursement des obligations	(2 392)	(2 241)	(2 392)	(2 241)
Flux de trésorerie nets affectés des activités de financement	(5 688)	(2 374)	(5 773)	(2 505)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 961)	(1 942)	6 142	(2 879)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	13 127	7 794	5 024	8 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	11 166	5 852	11 166	5 852

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est une mandataire de Sa Majesté non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste. Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1^{er} février 2015. La dernière fusion prévue de cette Loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPVIM »), n'a pas encore été réalisée. La dernière fusion prévue par cette Loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPVIM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la propriété et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPVIM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall, en tant qu'entreprise commune selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPVIM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMBA »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. Au passage frontalier entre Point Edward, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, la Société détient et exploite la partie canadienne du poste. La partie américaine du passage frontalier est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vue octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Une disposition semblable de la *Loi sur la protection des végétaux* prévoit le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPVIM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

2. BASE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la Société ont été préparés selon la Norme internationale d'information financière 34 (IAS 34) et ne comprennent pas toute l'information nécessaire pour les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018. Ces états financiers consolidés résumés non audités suivent les mêmes politiques et méthodes comptables, comme déclaré à la note 2 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes ou de nouveaux amendements, comme indiqué ci-dessous.

a) Nouvelles normes ou nouveaux amendements adoptés par la SPFL

La Société a adopté deux nouvelles normes et mis en œuvre l'interprétation d'une nouvelle norme : IFRS 9, *Instruments financiers*; IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*; et IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. La Société a également mis en œuvre les amendements à la norme IAS 40, *Immeubles de placement*. Par conséquent, la Société a dû modifier ses méthodes comptables et apporter des rectifications rétrospectives en adoptant les normes IFRS 9 et IFRS 15. La nouvelle interprétation de la norme IFRIC 22 et les amendements à la norme IAS 40 n'ont pas eu d'incidence sur les méthodes comptables et n'ont pas donné lieu à des rectifications rétrospectives.

b) Changements à la méthode comptable

Comptabilisation des produits

La Société permet aux particuliers et aux entreprises d'utiliser le pont en échange d'un droit fixe par accès. Les revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle du produit a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers ou les entreprises qui reçoivent les marchandises. Dans le cas de la Société, le contrôle est transféré et, par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux traversent le pont. Lorsque les particuliers et les entreprises paient les droits de péage d'avance, les montants sont inclus dans les produits reportés jusqu'à ce que les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux traversent le pont. Une créance est comptabilisée lorsque les véhicules commerciaux traversent le pont, moment où la contrepartie est inconditionnelle, puisque seul le temps écoulé est requis avant que le paiement soit exigible.

Les produits des activités de change sont comptabilisés au moment où chaque transaction est conclue, où le contrôle du produit a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers ou les entreprises qui reçoivent les marchandises. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change du jour. Les flux de trésorerie du bureau de change sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'année et cette conversion est également incluse dans les produits du bureau de change. Les produits des activités de change ont cessé en février 2018.

Comptabilisation du pont international des Mille-Îles

La Société comptabilise sa quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles. À l'image de la politique de comptabilisation des revenus ci-dessus, les revenus bruts du pont international des Mille-Îles sont comptabilisés au moment où les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux traversent le pont.

2. BASE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Par la suite, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global; et
- ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

Le classement dépend des activités de la Société pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Coût amorti : Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation est directement comptabilisé en résultat net. Les pertes de valeur sont également comptabilisées dans le résultat net.

Juste valeur évaluée par l'entremise d'autres éléments du résultat global : Les actifs détenus pour le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et pour la vente d'actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie de l'actif représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur et des produits d'intérêts. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment, et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, est classé en fonction du cumul d'autres éléments du résultat global au résultat net et comptabilisé à titre de gain ou de perte. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers de la Société sont classés comme suit :

Actifs financiers	Classification	Évaluation ultérieure
Placements	Juste valeur évaluée par l'entremise d'autres éléments du résultat global	Juste valeur
	Coût amorti	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Coût amorti	Coût amorti

La SPFL évalue de façon prospective les pertes sur créances prévues associées à chaque catégorie d'actifs financiers. La méthode d'amortissement appliquée dépend de l'augmentation significative ou non du risque de crédit. Pour les clients et autres débiteurs, la SPFL applique l'approche simplifiée, qui exige que les pertes prévues sur la durée de vie utile soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

Il n'y a pas de modification de la méthode comptable relative aux passifs financiers.

3. INCIDENCE DE L'ADOPTION DES NORMES IFRS 9 et IFRS 15

La présente note explique l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, et de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ainsi que sur les états financiers consolidés et présente également les nouvelles méthodes comptables appliquées à compter du 1^{er} avril 2018, lorsqu'elles diffèrent de celles appliquées au cours des périodes antérieures.

a) Incidence de l'adoption de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 remplace les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilisation, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la décomptabilisation des instruments financiers et à l'amortissement des actifs financiers. L'adoption de la norme IFRS 9 a donné lieu à des changements de méthode comptables, mais n'a pas donné lieu à des rectifications aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Le 1^{er} avril 2018 (date de la première mise en œuvre de la norme IFRS 9), la direction a évalué quels modèles d'affaires s'appliquent aux actifs financiers détenus par le groupe et a classé ses actifs financiers dans les catégories de la norme IFRS 9 sur une base rétrospective. Au 31 mars 2018, les principaux effets résultant de ce classement sont les suivants

Actifs financiers	Valeur comptable	Classification en vertu de la norme IAS 39	Classification en vertu de la norme IFRS 9
Placements	15 365 \$	Disponibles à la vente	Juste valeur évaluée par l'entremise d'autres éléments
Placements	16 051 \$	Détenus jusqu'à l'échéance	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	2 731 \$	Prêts et créances	Coût amorti

Certains placements auparavant classés comme disponibles à la vente sont maintenant classés à leur juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global, puisque le modèle d'affaires de la Société doit être réalisé à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente de ces actifs. Il n'y avait pas de différence entre la valeur comptable antérieure et la valeur comptable révisée pour les placements disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global, la variation de la juste valeur étant incluse dans les autres éléments du résultat global et dans le cumul des autres éléments du résultat global. Par conséquent, au 1^{er} avril 2017 (ouverture), il n'y a pas d'ajustement des bénéfices non répartis, du cumul d'autres éléments du résultat global et du résultat global pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Les placements auparavant classés comme détenus jusqu'à l'échéance et les comptes clients et autres débiteurs auparavant classés comme prêts et créances sont maintenant classés au coût amorti puisque la SPFL a l'intention de détenir les placements et les comptes clients et autres débiteurs jusqu'à l'échéance afin de recouvrer les flux de trésorerie contractuels puisque ceux-ci consistent uniquement en des paiements de capital et d'intérêts sur le capital impayé. Il n'y a pas de différence entre la valeur comptable antérieure et la valeur comptable révisée et, par conséquent, il n'y a pas d'ajustement des bénéfices non répartis et du bénéfice net au 1^{er} avril 2017 (ouverture) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Tous les actifs financiers de la Société sont assujettis au nouveau modèle de perte sur créance prévue de la norme IFRS 9 et, à ce titre, la Société a dû réviser sa méthode d'amortissement en conformité avec la norme IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers. La révision de la méthode d'amortissement n'a pas donné lieu à un ajustement de la valeur comptable des actifs financiers au 1^{er} avril 2017 et au 31 mars 2018, ni des bénéfices non répartis et du bénéfice net au 1^{er} avril 2017 (ouverture) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

3. INCIDENCE DE L'ADOPTION DES NORMES IFRS 9 et IFRS 15 (suite)

- b) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients - Incidence de l'adoption de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, remplace la norme IAS 18, *Revenus* et les interprétations connexes sur les revenus. La norme IFRS 15 définit les exigences de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients, sauf les contrats visés par les normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. En vertu de la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon une approche basée sur le contrôle, alors qu'en vertu de la norme IFRS 18, ils sont comptabilisés selon une approche axée sur les risques et avantages.

La Société a adopté la norme IFRS 15 de façon rétrospective, ce qui a donné lieu à des modifications de méthodes comptables, à des rectifications aux montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global relativement aux produits tirés du pont international des Mille-Îles, et à aucun changement à l'état consolidé de la situation financière.

Comptabilisation des produits

En vertu de la norme IFRS 18, les produits tirés des péages sont comptabilisés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage. Les produits tirés du change sont constatés au moment où l'opération de change est réalisée. En vertu de la norme IFRS 15, les produits des péages et des services continuent d'être comptabilisés au moment où les véhicules passent par les postes de péage et les produits de change continuent d'être comptabilisés au moment où la transaction est conclue.

Pont international des Mille-Îles

La Société comptabilise sa quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles. Toutefois, les recettes et les charges brutes étaient auparavant comptabilisées conformément aux conditions énoncées dans l'accord international. Avec l'adoption de la norme IFRS 15, il a été déterminé que les produits devraient continuer d'être présentés sur une base brute, mais que les produits seraient comptabilisés lorsque les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux traversent le pont plutôt que conformément aux conditions énoncées dans l'accord international. Cela se traduit par la comptabilisation des produits au moment de la traversée, et ce, au taux de change en vigueur au moment où les produits sont comptabilisés plutôt qu'au taux de change indiqué dans l'accord international.

Il y a un reclassement de la perte du taux de change des charges aux revenus du pont international des Mille-Îles. Toutefois, ceci n'a pas d'incidence sur le résultat net ni sur les états consolidés de situation financière. Au premier trimestre, il n'y a eu pas d'ajustement rétrospectif puisque les revenus sont basés sur des prévisions. Les rectifications ont été effectuées au cours du deuxième trimestre, au fur et à mesure que les revenus seront rectifiés en fonction des revenus réels au cours des deuxième et quatrième trimestres. Par conséquent, les produits et les charges au pont international des Mille-Îles ont diminué de 117 \$. Les produits avaient déjà été déclarés à 3 447 \$ pour la période de six mois et à 1 812 pour le deuxième trimestre. Les charges avaient déjà été déclarées à 3 371 \$ pour la période de six mois et à 1 821 pour le deuxième trimestre.

5.6 Sélection de notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités (suite)

4. TENDANCES SAISONNIÈRES

La circulation sur les ponts du portefeuille de la SPFL a traditionnellement connu des variations saisonnières. En ce qui concerne les revenus, on observe un nombre accru de traversées durant la période allant de mai à octobre. De novembre à avril, le nombre des traversées est toujours moindre, d'où la baisse des recettes des péages. Cette tendance de la demande découle principalement de la présence des voyageurs d'agrément, des conditions climatiques favorables et de la préférence des voyageurs à se déplacer entre la fin du printemps et le début des mois d'automne. Par contre, la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis a également une forte influence sur le trafic international, notamment le trafic de camions, dont les droits de péage sont nettement supérieurs. Les conditions économiques varient moins au fil des saisons, mais dépendent davantage des conséquences du contexte économique de chaque pays.

Quant aux charges, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état de ses actifs au cours de la saison de construction, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de l'exercice financier. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités en conformité avec les normes IFRS oblige la direction à émettre des jugements, à faire des estimations et à formuler des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs pouvant avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Lorsque c'est le cas, l'incidence est comptabilisée dans des trimestres subséquents. Les jugements et estimations importants au 30 septembre 2018 sont compatibles avec ceux communiqués dans la note 4 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Pont international des Mille-Îles

Puisque l'Administration du pont international des Mille-Îles participe à la fourniture de biens et de services au client, la Société devait déterminer si les revenus devaient être présentés sur une base brute ou sur une base nette, selon que la Société est considérée comme le mandant ou le mandataire. La Société a déterminé qu'elle agit à titre de mandante et que, par conséquent, une présentation sur la base brute est nécessaire. Pour déterminer qui est le mandant, il faut déterminer qui contrôle les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Puisque la Société a l'obligation d'entretenir le pont, elle est réputée contrôler les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client.

Le jugement actuel concernant l'entreprise commune et l'association demeure.

6. MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES

Au cours de la période de six mois, aucune nouvelle norme ou aucun nouvel amendement n'ont été émis par le conseil sur les normes internationales d'information financière (ISAB) pouvant avoir eu une incidence future sur la Société, sauf ceux communiqués dans la note 4 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Terrain \$	Ponts et routes \$	Véhicules et matériel		Bâtiments \$	Améliorations d'immeubles	Projets en cours \$	Total \$
			\$	\$				
Solde, 1 avril 2017	14 500	228 617	24 125	102 331		22 462	64 976	457 011
Ajouts	-	33	115	-		242	30 982	31 372
Cessions	-	(123)	(108)	(4 820)		-	(203)	(5 254)
Transferts	148	32 275	5 964	47 079		4 714	(90 595)	(415)
Solde, 31 mars 2018	14 648	260 802	30 096	144 590		27 418	5 160	482 714
Ajouts	-	39	375	76		-	4 202	4 692
Cessions	-	-	(36)	-		(19)	-	(55)
Transferts	-	870	-	104		-	(974)	-
Solde, 30 septembre 2018	14 648	261 711	30 435	144 770		27 399	8 388	487 351

Amortissement cumulé	Terrain \$	Ponts et routes \$	Véhicules et matériel		Bâtiments \$	Améliorations d'immeubles	Projets en cours \$	Total \$
			\$	\$				
Solde, 1 avril 2017	-	44 650	11 990	22 522		14 146	-	93 308
Cessions	-	(123)	(108)	(4 790)		-	-	(5 021)
Transferts	-	16	(65)	(240)		17	-	(272)
Amortissement	-	8 212	1 723	4 393		825	-	15 153
Solde, 31 mars 2018	-	52 755	13 540	21 885		14 988	-	103 168
Cessions	-	-	(35)	-		-	-	(35)
Transferts	-	-	-	-		-	-	-
Amortissement	-	4 990	890	2 118		447	-	8 445
Solde, 31 septembre 2018	-	57 745	14 395	24 003		15 435	-	111 578

Valeur comptable nette								
30 septembre 2018	14 648	203 966	16 040	120 767		11 964	8 388	375 773
Valeur comptable nette								
31 mars 2018	14 648	208 047	16 556	122 705		12 430	5 160	379 546

Au cours du trimestre, la Société a conclu des engagements totalisant 7 245 \$ afin d'améliorer les projets d'immobilisations corporelles. S'élevant respectivement à 2 684 \$ et à 3 683 \$, les contrats les plus importants concernent la réfection de la route sur l'île de Cornwall et la démolition de l'ancien bâtiment administratif à Point Edward.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS*Juste valeur*

La juste valeur des clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement; et,
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 30 septembre	2018		
	Valeur \$	Coût \$	Niveau
<hr/>			
Instruments financier évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements (juste valeur évalué par l'entremise d'autres éléments)	15 509	15 509	Niveau 2
Instruments financier évalués au coût amorti			
Placements (coût amorti)	8 078	8 078	Niveau 1
Emprunts	5 355	5 607	Niveau 2
Obligation à payer	67 948	59 523	Niveau 2
<hr/>			
Au 31 mars	2018		
	Valeur \$	Coût \$	Niveau
<hr/>			
Instruments financier évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements (juste valeur évalué par l'entremise d'autres éléments)	15,365	15,365	Niveau 2
Instruments financier évalués au coût amorti			
Placements (coût amorti)	16,043	16,051	Niveau 1
Emprunts	8,994	8,988	Niveau 2
Obligation à payer	72,203	61,915	Niveau 2